

IMIDAN® 50 WG

Une solution performante contre les mouches des cerises

- Une solution performante contre les mouches :
Rhagoletis cerasi et *Drosophila suzukii*
- Larvicide et adulticide
- Une action par **contact, ingestion et vapeur**
- Une efficacité **indépendante de la température**
- Une nouvelle formulation : **granulés dispersables**



We create chemistry

FICHE D'IDENTITE

Imidan® 50 WG : marque déposée Gowan France S.A.S.

- **AMM n°** : 2130212.
- **Composition** : 500 g/kg de phosmet
- **Formulation** : en granulés dispersables, WG.
- **Classement toxicologique** :



Danger

H301 : toxique en cas d'ingestion.

H318 : provoque des lésions oculaires graves

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Limite maximale de résidus** :

Consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

- **Autres conditions d'emploi** :

Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison et de production d'exsudats. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison. Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 50 m en bordure des points d'eau.

Ne pas stocker la préparation à une température > 40°C.

Usages	Doses	Nombre maximum d'applications par saison	Délai d'emploi avant récolte (DAR)	Zone non traitée (ZNT)	Délai de rentrée (DRE)
Cerisier, Mouches	1,5 kg/ha	1 application	14 jours	50 mètres	24 heures

Utiliser le produit seul, ne pas faire de mélange.

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie : pour l'opérateur, porter des gants en nitrile EN374, bottes de protection EN 13 823-3, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse catégorie III type PB 3 manches longues à porter par-dessus la combinaison précitée, lunettes de sécurité EN 166 et un masque type A2P3.

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.

© Marque déposée Sté PANTEK France

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'altitude N°Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Mars 2016 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 786ALIE0316EST. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.